



Paris, le 2 octobre 2018.

Société VERRALIA
A l'attention de Monsieur Michel Giannuzi
Président Directeur Général
31 Place des Corolles
92400 Courbevoie

Pascal
SAVOLDELLI

Sénateur
du Val-de-Marne

Membre de la Commission des
Finances et Rapporteur de la
Mission « Remboursements et
dégrèvements »
Vice-Président de la Délégation
aux Collectivités Territoriales

Monsieur le Président,

A la demande de représentants des salariés de la Verrerie Ouvrière d'Albi et en lien avec les élus communistes et de la Fédération du Tarn du PCF, j'ai visité l'établissement ce jeudi 27 septembre dernier, participé à un débat sur l'avenir de cette entreprise et rencontré le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn.

J'ai ainsi pu constater, malgré le refus du directeur de recevoir un parlementaire soucieux de l'avenir de notre industrie et de l'emploi, que cet établissement dispose de nombreux atouts humains et technologiques au sein d'une filière économique qui a d'importantes perspectives de développement, notamment au regard des enjeux du recyclage et de la transition écologique.

Cette entreprise appartenant au groupe Verralia fait en effet l'objet de vives inquiétudes quand à la pérennité de ses activités et de ses emplois, après l'annonce du retrait du fonds américain Apollo du capital du Groupe, à l'horizon 2020 et peut être considérée comme une « entreprise menacée » au sens de la proposition de loi d'expérimentation « entreprises et territoires », en cours d'élaboration.

Cette annonce confirme les interrogations qui ont entouré la prise de participation du fonds Apollo dans le groupe Verralia en 2015, tant sur ses finalités économiques que sur le montage financier de cette prise de contrôle par Leveraged Buy Out.



Ce rachat spéculatif fait ainsi peser un lourd endettement sur l'ensemble des entreprises du groupe, sans commune mesure avec leur taille. Il oriente par ailleurs l'essentiel du profit dégagé sur le site de la Verrerie Ouvrière d'Albi vers les actionnaires du groupe, réduisant d'autant les capacités d'investissement de l'entreprise.

Il s'opère de surcroît dans une totale opacité pour les salariés et les élus des territoires, grâce aux holdings installées à cet effet, notamment à l'étranger.

Pour autant, le groupe Verralia bénéficie, comme toutes les entreprises, de soutiens financiers publics, sous forme de crédits d'impôts en particulier, dont l'utilisation doit faire l'objet d'une transparence totale envers les pouvoirs publics, les salariés et les citoyens, particulièrement quand des entreprises sont menacées ou promises à cession.

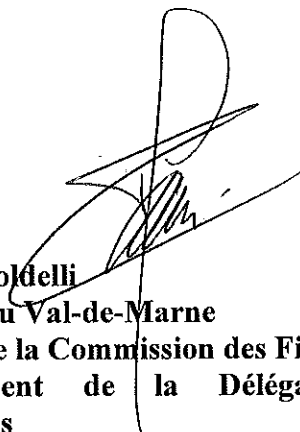
Membre de la Commission des Finances du Sénat, Rapporteur en son nom de la mission « remboursements et dégrèvements » et vice-Président de la Délégation aux Collectivités Territoriales, je suis particulièrement attentif au bon usage de ces crédits d'impôts, dédiés par le législateur à l'emploi et à l'investissement.

Aussi, je souhaiterais connaître précisément les montants perçus annuellement par votre Groupe au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi et l'utilisation qui en a été faite, en matière d'investissement, de sauvegarde et de développement de l'emploi.

Je ne manquerai évidemment pas d'informer de la suite que vous donnerez à ma requête, l'ensemble des acteurs locaux et nationaux mobilisés pour défendre la vocation productive de la Verrerie Ouvrière d'Albi, comme de l'ensemble des établissements du Groupe.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,



Pascal Savoldelli
Sénateur du Val-de-Marne
Membre de la Commission des Finances
vice-Président de la Délégation aux Collectivités
Territoriales